

ANALYSE

Comment évolue le pouvoir d'achat en fonction de l'hétérogénéité
des structures de consommation en France ?

Les données statistiques globales ou le raisonnement en termes de moyenne s'avèrent de moins en moins adaptés à la représentation d'une réalité complexe et éclatée. C'est pour cela que se développe le recours à des études socio-économiques fondées sur l'observation de populations segmentées et notamment des études « longitudinales » qui permettent le suivi dans le temps des trajectoires de certains groupes d'individus.

Cette approche différenciée a paru constituer, pour le Centre d'analyse stratégique, une voie intéressante pour tenter de comprendre le décrochage entre l'inflation mesurée et l'inflation perçue¹ par les ménages, décrochage apparu aux alentours du passage à l'euro en 2002. L'indice de référence des prix à la consommation, qui est un indice moyen agrégé, ne rend pas compte, par définition, des différences d'exposition à l'inflation qui peuvent exister entre les catégories de ménages selon leur structure de consommation. Cette dernière varie en fonction de la structure familiale, de l'âge, du lieu de résidence ou de l'appartenance à un groupe social ou socioprofessionnel.

Certains sous-groupes sont-ils confrontés à une inflation sensiblement supérieure au niveau moyen enregistré pour l'ensemble de la population ? Quelles sont les répercussions pour les intéressés en termes de niveau de vie ? Ceci explique-t-il, au moins partiellement, les résultats des enquêtes de satisfaction ?

La présente note tente de répondre à ces questions. Elle propose, à cette fin, une méthodologie originale qui se fonde sur la construction, sur la base de micro-données, d'indices de prix expérimentaux par catégories de ménages. Les évolutions sur longue période de ces indices de prix catégoriels s'avèrent, pour certaines catégories, sensiblement différentes de l'évolution de l'indice de prix moyen. Partant, il devient possible de cerner les profils sociodémographiques des ménages les plus « pénalisés » par les augmentations de prix et d'identifier, pour chaque profil, les postes responsables de cette « surexposition » à l'inflation.

La prise en compte de l'hétérogénéité des structures de consommation passe par la construction d'indices de prix catégoriels

Comment se calcule l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation (IPC) calculé par l'Insee² mesure la variation du niveau général des prix entre deux périodes. Il ne s'agit ni d'un indice de dépense ni d'un indice de coût de la vie, mais d'un instrument de mesure de l'inflation, fondé sur l'observation mensuelle des prix d'un ensemble de biens et services couvrant au total un peu plus de 94 % de la consommation effective marchande monétaire des ménages³.

L'agrégation de ces données élémentaires s'effectue en deux temps. Sont d'abord construits des indices de prix nationaux par produits. Puis, pour construire l'IPC, ces mêmes indices sont pondérés suivant la structure de consommation par produits *de l'ensemble des ménages*, structure qui est actualisée annuellement.

L'IPC est donc un indice macroéconomique qui, par définition, ne peut rendre compte de l'hétérogénéité des structures de consommation des ménages. Or, on conçoit bien, ne serait-ce qu'intuitivement, que la part relative des différents postes de dépenses des ménages n'est pas la même suivant que le ménage considéré est, par exemple, une personne seule vivant à Paris ou une famille avec jeunes enfants vivant en zone rurale. Dans cet exemple, volontairement schématique, une forte augmentation du coût du transport privé ou du prix

¹ Telle qu'elle ressort de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages.

² Institut national de la statistique et des études économiques, http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic_cons/indic_cons.asp

³ 160 000 prix sont observés en 27 000 points de vente et 40 000 tarifs sont collectés auprès d'organismes et d'entreprises.

des services à la petite enfance n'affectera qu'à la marge le premier ménage qui dispose, sur Paris, d'infrastructures de transport collectif et n'a pas d'enfant à charge tandis que le second ménage est exposé simultanément aux deux sources d'inflation. Il n'y a pas là seulement un écart de perception mais bien une divergence du niveau d'inflation effectivement subie par chacun des ménages.

Donner une consistance statistique à la disparité des inflations vécues nécessite donc de disposer d'indices de prix catégoriels en segmentant la population selon des critères sociodémographiques *a priori* pertinents, au premier rang desquels : le niveau de vie, la composition et la localité de résidence du ménage ainsi que l'âge, la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du chef de ménage (*cf.* annexe méthodologique). Tel est l'exercice auquel s'est livré le Centre d'analyse stratégique.

Premiers enseignements : profils de ménages surexposés à l'inflation, biens et services pénalisants

Comme le montre le tableau 1, les indices catégoriels mesurés ici font apparaître l'hétérogénéité des dynamiques de prix. Il ressort en premier lieu que **le critère du niveau de revenu n'est pas, en la matière, le plus discriminant. La segmentation des ménages par déciles de revenus et, dans une moindre mesure, par PCS, est moins pertinente que celle fondée sur les critères de composition, de localité et d'âge.**

Ainsi, les familles monoparentales, les 16-30 ans et les ménages vivant à Paris connaissent une surexposition à l'inflation, certes légère mais persistante depuis 25 ans. En 2005, ces trois catégories de ménages ont fait face, respectivement, à une évolution cumulée de l'indice des prix sur 25 ans, de respectivement 4, 4 et 7 points supérieure à l'évolution mesurée pour les ménages pris dans leur ensemble (soit des écarts compris entre 0,15 % et 0,3 % par an).

Tableau 1 : Écarts à l'IPC des indices de prix catégoriels, en points, 1980 = base 100

	Écart en point à l'indice global			
	1989	1995	2000	2005
PCS				
Agriculteur	-2	-4	-4	-
Indépendant	-1	0	0	-
Profession libérale	1	2	1	-
Cadre	3	4	2	-
Ouvrier	0	1	2	-
Inactif	-1	-3	-2	-
Âge				
16-29	4	7	5	4
30-39	0	3	1	1
40-49	0	1	1	1
50-65	0	-2	-1	-1
+ de 65	-2	-4	-3	-2
Composition du ménage				
Personne seule	1	2	2	3
Famille monoparentale	2	7	3	4
Couple sans enfant	-1	-3	-1	-2
Couple avec 1 enfant	0	1	-1	-1
Famille nombreuse	0	0	-1	-1
Localité				
Zone rurale	-3	-5	-4	-6
Ville - 20 000 habitants	-1	-2	-2	-2
Ville entre 20 000 et 100 000 habitants	0	0	1	0
Ville + de 100 000 habitants	2	2	3	3
Agglomération parisienne	2	5	2	1
Paris <i>intra-muros</i>	7	10	8	7
Déciles de niveau de vie				
1	-1	2	1	2
2	-1	0	0	1
3	-1	-1	-1	0
4	-1	-1	0	0
5	0	-2	0	0
6	0	-1	0	0
7	0	0	0	0
8	1	0	-1	-1
9	2	1	0	-1
10	2	2	2	1

Clé de lecture : les ménages vivant à Paris ont subi une augmentation cumulée, sur vingt-cinq ans, de l'indice de prix général, de 7 points supérieure à l'augmentation mesurée pour l'ensemble des ménages.

Source : Calculs de Nicolas Ruiz, Centre d'analyse stratégique, sur la base des données de l'enquête « Budget des Familles »

Ceci s'explique par la structure de consommation de ces catégories de ménages, que l'on pourrait qualifier de « pénalisante » au regard des évolutions de prix par produits. Les biens et services responsables de cette surexposition sont, par définition, ceux qui cumulent deux caractéristiques : leurs prix ont nettement augmenté

sur les vingt-cinq dernières années et ils sont simultanément surreprésentés dans le panier de consommation des ménages considérés⁴.

Une première indication concernant les postes « pénalisants » est donnée par l'observation des écarts à l'IPC, des indices de prix catégoriels par familles de produits. Ils sont en l'occurrence significatifs pour deux postes, celui des « alcools et tabacs » et celui des « loyers et énergies », pour les trois profils de ménages identifiés, postes auxquels s'ajoute celui des transports (publics et privés) pour les ménages vivant à Paris. Le tableau synthétique 2 indique le poids de ces postes de dépenses rapporté au budget pour les trois catégories de ménages retenues et par comparaison, pour l'ensemble des ménages, tandis que le tableau 3 met en regard l'évolution des indices des prix (IPC) pour les mêmes postes « sensibles ».

Sur le sous-poste « loyers et charges », les trois catégories de ménages retenues ont une part budgétaire systématiquement supérieure, de l'ordre du double, à celle des ménages pris dans leur ensemble. Les ménages vivant à Paris consacrent, par exemple, plus d'un cinquième de leur budget aux loyers et charges de logement en 2005, soit une proportion qui a augmenté de 27 % entre 1989 et 2005 contre 17 % pour l'ensemble de la population. Or, sur la même période, l'indice des prix du sous-poste a crû de 88 % (comparé à 35 % pour l'indice général), soit un peu plus de 4 % contre moins de 2 % en moyenne annuelle.

Tableau 2 : Évolution du poids (parts budgétaires en %) de certains biens et services dans la consommation, des familles monoparentales, des 16-30 ans et des ménages vivant à Paris

	Ensemble			Paris			16-30 ans			Familles monoparentales		
	1989	2000	2005	1989	2000	2005	1989	2000	2005	1989	2000	2005
Alcools	1,6 %	1,5 %	1,6 %	1,7 %	1,1 %	1,2 %	1,1 %	0,9 %	1,2 %	1,0 %	0,8 %	1,0 %
Tabacs	1,0 %	1,3 %	1,3 %	1,6 %	1,1 %	1,1 %	1,9 %	2,2 %	2,2 %	1,4 %	2,2 %	2,2 %
Loyers et charges	8,2 %	10,0 %	9,6 %	15,9 %	20,6 %	20,2 %	14,1 %	19,9 %	19,1 %	17,3 %	16,4 %	15,7 %
Eau	0,6 %	0,9 %	0,8 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,4 %	0,3 %	0,5 %	1,0 %	0,8 %
Électricité et gaz	4,2 %	4,1 %	3,9 %	2,8 %	2,7 %	2,5 %	3,0 %	3,0 %	2,8 %	4,5 %	4,8 %	4,5 %
Fuel	0,7 %	1,5 %	1,5 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %	0,7 %	0,7 %
Autres combustibles	0,5 %	0,4 %	0,2 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	0,2 %
Véhicules	5,1 %	4,2 %	4,1 %	2,4 %	1,6 %	1,6 %	7,0 %	5,8 %	5,7 %	3,6 %	2,1 %	2,1 %
Carburants	3,5 %	3,8 %	4,1 %	1,5 %	1,1 %	1,4 %	4,4 %	4,5 %	4,4 %	2,5 %	3,1 %	3,5 %
Accessoires et entretiens	1,7 %	1,8 %	2,1 %	1,6 %	1,4 %	1,5 %	2,2 %	2,0 %	2,2 %	1,1 %	1,1 %	1,6 %
Achats de services de transport	0,8 %	0,7 %	0,8 %	2,8 %	3,0 %	3,2 %	1,4 %	1,4 %	1,5 %	0,8 %	0,6 %	0,6 %
Postes	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Télécommunications	1,9 %	2,6 %	2,7 %	2,3 %	3,3 %	3,0 %	1,8 %	3,2 %	3,0 %	2,1 %	3,6 %	3,7 %

Source : Calculs de Nicolas Ruiz, Centre d'analyse stratégique, sur la base des données de l'enquête « Budget des Familles ». Pour le poste « tabacs », on fait l'hypothèse que les pondérations restent constantes entre 2000 et 2005.

Tableau 3 : Évolution du prix de certains biens et services, IPC entre 1989 et 2005

	1980 = base100			En rythme annuel		
	1989	2000	2005	1980-1989	1989-2000	2000-2005
IPC (Total métropole)	180	220	242	6,7	1,9	1,9
Indice Stone- Lewbel	176	221	244	6,5	2,1	2,0
Alcools	162	225	239	5,5	3,1	1,1
Tabacs	171	492	799	6,1	10,1	10,2
Loyers et charges	165	274	310	5,7	4,7	2,5
Eau	169	382	420	6,0	7,7	2,0
Électricité et gaz	165	178	195	5,7	0,7	1,9
Fuel	162	183	238	5,5	1,1	5,4
Autres combustibles	181	248	279	6,8	2,9	2,4
Véhicules (autos neuves et motos)	157	189	200	5,2	1,7	1,1
Carburants	158	241	277	5,2	3,9	2,9
Accessoires, entretiens et autres services	170	293	337	6,1	5,1	2,8
Achats de titres de transport	169	257	287	6,0	3,9	2,2
Postes	161	236	273	5,4	3,5	3,0
Télécommunications	124	99	94	2,4	-2,0	-1,1
Écart-type				1,0	3,1	2,7

Sources : Insee et calculs de Nicolas Ruiz, Centre d'analyse stratégique, sur la base des données de l'enquête « Budget des Familles »

Sur le sous-poste « électricité et gaz », les 16-30 ans et les ménages parisiens ont une part budgétaire inférieure à celle de l'ensemble des ménages. Ils ont donc moins profité de la décélération de l'inflation des prix de l'énergie jusqu'en 2000. L'IPC du sous-poste « tabacs » a considérablement augmenté sur la période considérée, en l'occurrence, de 368 %. Or, là encore, la part du tabac dans les dépenses de consommation des jeunes et des familles monoparentales est supérieure, de 0,9 point en 2005, à celle de l'ensemble des ménages. Dernier exemple emblématique : en matière de transports publics, les ménages parisiens ont vu la part relative

⁴ La part relative de ces biens et services dans le budget de ces ménages est supérieure à celle mesurée pour l'ensemble des ménages.

de leurs dépenses en « achats de titres » augmenter sur la période retenue, alors que cette part était stable pour l'ensemble de la population. En 2005, elle devient ainsi 4 fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages tandis que l'IPC du sous-poste est celui qui a connu la plus forte augmentation au sein du poste « transports publics et communication », avec une hausse de 70 % (3,4 % par an).

Ces résultats confirment l'hypothèse d'hétérogénéité des évolutions de prix selon les catégories de ménages, laquelle tient à la différenciation des structures de consommation par catégories de ménages, selon des critères sociodémographiques.

La seule surreprésentation des loyers, du tabac et des transports dans les dépenses de consommation des ménages identifiés comme davantage exposés à l'inflation explique une grande partie de la divergence observée entre IPC et indices de prix catégoriels.

Néanmoins, on ne note pas d'accroissement notable des écarts d'inflation entre groupes sociodémographiques sur la période 2000-2005, contrairement à ce que pourrait laisser supposer le décrochage entre l'inflation mesurée et l'inflation perçue depuis 2002. **L'explication reste donc partielle.** Un certain nombre de voies complémentaires méritent donc d'être explorées. Citons notamment les disparités face au coût du logement ou la différenciation plus pointue des prix pour des produits ou services d'une même catégorie. Par ailleurs, il faut sans doute doubler cette analyse des prix par une analyse de l'évolution du revenu disponible par catégorie de ménages, c'est-à-dire la part du revenu « libérée » de la composante non modulable de la dépense (loyers, alcools et tabacs, forfaits, abonnements...), dont le périmètre tend à croître entre autres du fait de l'extension de certaines pratiques tarifaires.

> Céline Mareuge et Nicolas Ruiz, Département Affaires Économiques et Financières

Annexe méthodologique

Les indices de prix catégoriels exploités dans la présente note sont construits sur le modèle des indices expérimentaux dits de *Stone-Lewbel*, c'est-à-dire sur la base d'une pondération différenciée par catégories de ménages, selon les parts budgétaires de sous-groupes de produits. Si l'on peut exploiter ces nouveaux indices comme approximation acceptable de l'hétérogénéité que recouvre l'IPC⁵, la méthode comporte néanmoins des limites. Certains facteurs d'hétérogénéité ne sont pas pris en compte :

- à l'intérieur de chaque catégorie de ménages, les loyers, par exemple, sont traités comme une moyenne, écrasant les disparités entre locataires, propriétaires accédants et non accédants ;
- au sein de chaque catégorie de biens, il existe des divergences de prix liées à la gamme ou encore au lieu de consommation.

La démarche méthodologique retenue se fonde sur le modèle théorique de Lewbel qui conforte l'assise micro-économique des hypothèses nécessaires à l'élaboration d'indices catégoriels. Le modèle hiérarchise les choix d'un consommateur rationnel de telle manière que les préférences des ménages sont affectées par les paramètres sociodémographiques de leur catégorie d'appartenance.

Les données microéconomiques utilisées sont celles des trois dernières vagues de l'enquête « Budget des Familles » (BDF) de l'Insee (1989, 1995 et 2000) qui constitue la seule source individuelle mobilisable déclinant la dimension sociodémographique. Cette enquête recense, par voie de questionnaire, les dépenses de consommation d'environ 10 000 ménages, leurs revenus et un ensemble de caractéristiques sociodémographiques. Sur la base d'informations transmises par l'Insee, les calculs pour 2005 ont été effectués à partir de coefficients de pondération de BDF 2000, actualisés à l'aide des pondérations annuelles de l'IPC.

L'exploitation de BDF implique notamment l'élaboration d'une grille de lecture commune des 3 vagues, chacune présentant une méthodologie et un format de publication fortement hétérogène étant donné l'espacement entre chaque réalisation. Ce travail a donc conduit à l'harmonisation des paramètres sociodémographiques. Le souci de cohérence temporelle et d'articulation entre les bases BDF et IPC a conduit également à la constitution d'une nomenclature en 71 biens. L'élaboration de cette nomenclature a été guidée par deux groupes de contraintes : celles induites par les changements successifs des nomenclatures de diffusion pour l'IPC comme pour BDF (disparition et apparition de certains biens, niveaux de désagrégation forcément limités étant donnée la qualité des données sur certains postes), et celles liées au souci d'homogénéité des postes en termes de typologie, de qualité et de taxation.

La construction d'indices de prix catégoriels soulève plusieurs difficultés.

En premier lieu, l'enquête BDF recense les dépenses déclarées des ménages mais ne recueille pas les quantités consommées. C'est cette absence de données sur les volumes qui empêche de calculer des prix unitaires différenciés par catégories de ménages et qui explique donc le recours à la construction d'indices de prix catégoriels. Les indices de prix catégoriels mesurent *in fine* l'hétérogénéité des prix relevant des seules différences de structure de consommation. Ainsi, la voiture consommée par un bas revenu est supposée avoir une évolution de prix identique à celle d'un haut revenu par exemple, ou les loyers parisiens évoluer comme ceux de la province. L'exercice écrase donc certaines formes d'hétérogénéité.

En second lieu, la méthodologie mobilisée ici peut être à l'origine de légers écarts avec l'IPC. Cet écart, qui est nul en tendance, atteint près de 2 % pour l'indice d'ensemble en 1989 ou en 1995. Les origines sont de plusieurs ordres :

- l'enquête BDF couvre en moyenne 84 % des dépenses des ménages telles qu'elles sont enregistrées dans les comptes nationaux ;
- la méthodologie d'extrapolation des données BDF peut conduire à une sous-représentation des dépenses irrégulières ou occasionnelles ; Cette inégale couverture conduit par exemple à une relative sur-pondération des postes loyer/eau/énergie et à une nette sous-représentation des dépenses d'entretien et de réparation des véhicules ;
- l'IPC est un indice Laspeyres chaîné, c'est-à-dire qu'il est construit sur la base de pondérations qui sont identiques entre deux années consécutives. Les indices de prix catégoriels sont, eux, élaborés sur la base d'un jeu de pondérations accolé à chaque vague d'enquête BDF. Il existe donc un décalage temporel entre les structures de pondération de l'IPC et celles de l'indice global de *Stone-Lewbel* ;
- tirée aléatoirement à partir de l'échantillon maître du recensement, l'enquête BDF offre *a priori* une représentation satisfaisante de la population française. Néanmoins, au regard des données du recensement de 1999 quelques différences subsistent. Ainsi, les familles monoparentales sont sous-représentées (7 % dans la population française contre 3,1 % dans BDF 2000) au profit principalement des couples sans enfant. La population de Paris *intra-muros* est, quant à elle, sous-pondérée d'un demi-point.

⁵ En première approche, l'indice expérimental de Stone-Lewbel, agrégé pour l'ensemble des ménages entre 1979 et 2005, et l'IPC sont de même tendance et présentent à chaque période des ordres de grandeur proches, à l'exception d'un sensible décrochage à la baisse en 1989 suivi d'un décrochage à la hausse cinq ans plus tard, respectivement inférieurs à chaque fois à 2 %.